

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 01818

Numéro SIREN : 414 876 177

Nom ou dénomination : MAINCARE SOLUTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2020 sous le numéro de dépôt 8174

Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/8174

Type d'acte : Déclaration de conformité

Déposant :

Nom/dénomination : MAINCARE SOLUTIONS

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 414 876 177

N° gestion : 2003 B 01818



Handwritten signature in blue ink.

DÉCLARATION DE RÉGULARITÉ ET DE CONFORMITÉ

Monsieur Christophe Boutin, agissant en qualité de :

- président de Libeau Investissements, une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 811 483 668, elle-même agissant en qualité de président d'Esculape Capital, une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 839 152 642, elle-même agissant en qualité de président de **Maincare Solutions**, une société par actions simplifiée au capital de 7.051.554 euros dont le siège social est situé Espace France – Bâtiments E et F – 4, voie Romaine, 33610 Canéjan immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le numéro 414 876 177 ("Maincare Solutions"), et
- gérant d'**Antidotes Informatique**, une société à responsabilité limitée au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé 101, allée Bernadette Cattaneo – 13821 La Penne-sur-Huveaune et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 421 633 710 ("Antidotes"),

dûment habilité à signer la présente déclaration,

préalablement à la déclaration de régularité et de conformité de la fusion absorption d'Antidotes par Maincare Solutions, expose les faits suivants :

EXPOSÉ

1. Maincare Solutions détient l'intégralité du capital et des droits de vote d'Antidotes depuis le 17 janvier 2019, date à laquelle Maincare Solutions a procédé à l'acquisition des 1.000 parts sociales composant le capital social d'Antidotes.
2. Il a été décidé de procéder à une opération de fusion-absorption d'Antidotes par son associé unique, Maincare Solutions. Le projet de fusion d'Antidotes et de Maincare Solutions s'inscrit dans une démarche visant à rationaliser et simplifier l'organigramme juridique du groupe Maincare auquel appartiennent les deux sociétés.
3. Dans ce cadre, un projet de traité de fusion a été signé par Antidotes et Maincare Solutions le 15 novembre 2019, prévoyant que la fusion serait réalisée au 1^{er} janvier 2020 (le "Traité de Fusion"). Le Traité de Fusion a été déposé le 15 novembre 2019 au Greffe du Tribunal de commerce de Bordeaux pour Maincare Solutions, et au Greffe du Tribunal de commerce de Marseille pour Antidotes.
4. L'avis relatif au projet de fusion et le Traité de Fusion ont été publiés au BODACC le 21 novembre 2019 pour Maincare Solutions et le 27 novembre 2019 pour Antidotes. Cette publication n'a été

suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux, dans le délai de 30 jours prévu par la réglementation.

5. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des associés a été mis à la disposition des associés de chacune des sociétés, au siège social, dans les délais requis.
6. L'avis constatant la réalisation de la fusion de Maincare Solutions ainsi que l'avis concernant la dissolution d'Antidotes ont été respectivement publiés dans les journaux d'annonces légales ci-après :

- a. Pour Maincare Solutions : Les Nouvelles Publications du 17-01-2020
- b. Pour Antidotes : Les Echos Judiciaires Girondins du 17-01-2020.

Cet exposé étant fait, la déclaration ci-après est effectuée :

DÉCLARATION

Le soussigné, ès qualité, déclare que :

- la fusion d'Antidotes et de Maincare Solutions réalisée le 1^{er} janvier 2020 par voie d'absorption d'Antidotes par Maincare Solutions a été régulièrement accomplie, conformément à la loi et aux règlements, et
- Antidotes a été définitivement dissoute le 1^{er} janvier 2020.

La présente déclaration est faite conformément aux dispositions de l'article L. 236-6, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à Canéjan, le 18-01 2020

Pour Maincare Solutions :

Pour Antidotes :



Monsieur Christophe Boutin
dûment habilité



Monsieur Christophe Boutin
Gérant